



Curatelle renforcée main levée

Par **Allanmac**, le **30/11/2018** à **17:08**

Bonjour , je suis sous curatelle renforcée . Et je demande la main levée j'ai le certificat du psychiatre qui dit qu'il n'y a aucun besoin que je sois sous curatelle . Ma question est que j'ai des dettes assez importantes à cause du curateur qui n'a pas payé des charges appartement et autres depuis 3 ans . Est-ce que ces dettes sont un frein pour la main levée ou pas . Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **01/12/2018** à **01:04**

BonjourrrVoulez-vous dire que le curateur était négligent ou manquait-il de provision ?

Par **Allanmac**, le **01/12/2018** à **13:23**

Il était négligent . Il y avait des provisions mais quand les dettes sont arrivées il y en avait plus ... Après je vend un de mes appartements dans l'année les organismes où j'ai les dettes sont au courant ..il ne prête pas attention au dossier d'avant car j'ai eu 3 curateurs différents . Et quand celui-ci est arrivé tout ce mal passe . Il prend en compte ce qui arrive maintenant et pas dans le passé .

Par **Visiteur**, le **01/12/2018** à **14:59**

Tout dépend de la qualité des preuves que vous pourrez fournir au juge des tutelles, auprès duquel ou de laquelle il vous faudra le démontrer.

Par **Allanmac**, le **04/12/2018** à **23:32**

Ok donc pas de preuves égale pas de main levée ? Même si le curateur et d'accord aussi pour cette main levée ?

Par **Visiteur**, le **05/12/2018** à **00:08**

Au contraire, certificat du psy et du curateur sont des éléments de preuve que votre état rend la levée possible.